

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

AVOXA

CS 61927
29219 BREST CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 94 B 411 / 2010-A-224

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 22/01/2010,

P.V. d'assemblée du 28/12/2009
- Changement de Président

Concernant la société

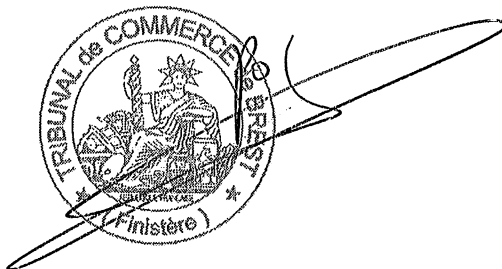
A 4
Société par actions simplifiée
avenue du Baron Lacrosse ZAC de Kergaradec
29850 Gouesnou

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-224 le 22/01/2010

R.C.S. BREST 398 920 421 (94 B 411)

Fait à BREST le 22/01/2010,

Le Greffier



A 4
Société par Actions simplifiée au capital de 37 600 Euros
Siège social : 11 Avenue du Baron Lacrosse – ZAC de Kergaradec –
29850 GOUESNOU
RCS BREST 398 920 421

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

Le 28 Décembre 2009
à 18 heures

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée aux associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la Présidente : Madame Hélène ALLAIN.

Est désigné comme secrétaire : Monsieur Gérard ALLAIN.

La société BLS AUDIT ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 2 350 actions sur les 2 350 actions formant le capital social et ayant le droit de vote sur les questions figurant à l'ordre du jour.



Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- une copie de la lettre recommandée de convocation au Commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Il dépose également :

- le rapport du Président ;
- le texte du projet de résolutions.

Il précise que les associés ont eu une parfaite connaissance de ces documents dans les délais prévus par la loi, ce que reconnaît l'assemblée.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

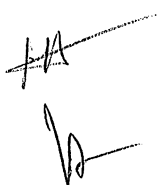
ORDRE DU JOUR

- **Démission du Président ;**
- **Nomination d'un nouveau Président ;**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Madame Hélène ALLAIN de ses fonctions de Présidente, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, à compter du 1^{er} Janvier 2010, en qualité de nouveau Président de la société, et ce pour une durée illimitée :

- Monsieur Gérard ALLAIN
Demeurant à BREST – 29200 – 39 rue du Docteur Fortin
Né le 20 Avril 1947 à LESNEVEN (29)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gérard ALLAIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18 Heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Bien pour acceptation
des fonctions de président

